
Jour de séance 73

le jeudi 12 mai 2022

10 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. Coon, qui ne participait pas au débat, a usé d'un langage non parlementaire en accusant le premier ministre d'induire la Chambre en erreur. Le président de la Chambre sursoit à statuer.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 109, 110, 111, 112 et 113 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 109, *Loi relative à la Loi sur les services à la petite enfance*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 109 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 109, *Loi relative à la Loi sur les services à la petite enfance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 110, *Loi de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 110 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 110, *Loi de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 111, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 111 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 111, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 112, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 112 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 112, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 113, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 113 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 113, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Il est unanimement convenu d'étudier sur-le-champ les affaires émanant de l'opposition.

Le débat ajourné reprend sur la motion 99, proposée le jeudi 31 mars 2022 par M. Bourque, appuyé par M. McKee.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion 99, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

 POUR : 35

l'hon. M. Savoie	M. Turner	M. Guitard
l'hon. M. Steeves	M. Ames	M. C. Chiasson
l'hon. M ^{me} Shephard	M. Wetmore	M. Coon
l'hon. M. Fitch	M ^{me} S. Wilson	M ^{me} Mitton
l'hon. M. Crossman	M. Carr	M. LeBlanc
l'hon. M ^{me} Green	M ^{me} Conroy	M. Bourque
l'hon. M. Cardy	M. Cullins	M. Legacy
l'hon. M ^{me} Scott-Wallace	M. Arseneault	M. Gauvin
l'hon. M. Allain	M ^{me} Thériault	M. Arseneau
l'hon. M ^{me} Johnson	M. Melanson	M. Mallet
l'hon. M. Hogan	M. McKee	M. Landry
M. Austin	M ^{me} Landry	

Conformément à l'avis de motion 75, M. Bourque, appuyé par M. McKee, propose ce qui suit :

attendu que les conseils d'éducation de district sont les voix de nos communautés ;

attendu que les membres élus devraient être félicités pour avoir présenté leur candidature de manière désintéressée afin de servir pour l'amélioration du système éducatif ;

attendu que les membres des CED jouent un rôle clé dans l'éducation au niveau du district ;

attendu que, conformément à la *Loi sur l'éducation*, les CED sont chargés de responsabilités cruciales telles que l'élaboration et le suivi des plans d'éducation et des dépenses budgétaires, l'établissement de la politique du district et de la gouvernance, l'établissement des objectifs et des attentes, et l'évaluation des performances, pour n'en citer que quelques-unes ;

attendu que ces bénévoles dévoués connaissent leur communauté et leur école et sont les mieux placés pour fournir des commentaires et des conseils inestimables ;

attendu que, dans le passé, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a fait preuve de mépris à l'égard du rôle des conseils d'éducation de district, a manqué de respect à leurs membres et a menacé de les dissoudre lorsque leurs membres n'étaient pas d'accord avec lui ;

attendu que, malgré le fait que nous venons d'élire les membres des conseils d'éducation de district, le ministre de l'Éducation et du

Développement de la petite enfance songe encore une fois à dissoudre les conseils d'éducation de district ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'engager à maintenir les conseils d'éducation de district avec leurs membres dûment élus.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 75, mise aux voix, est rejetée.

La séance est levée à 16 h 49.